

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEOLOGO senteur Fruits rouges

Version: 1



Date de la première édition: 23/06/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DEOLOGO senteur Fruits rouges
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Désodorisant pour petits espaces
ne pas utiliser en atmosphère confinée
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: MANKA CREATIONS
25, rue du Gros Hêtre
F-57500 ST AVOLD
France
Tél: +33 (0)3 87 93 93 73
Télécopie: +33 (0)3 87 93 93 74
Courriel: info@manka.com
1. 4. N° code du produit: M229
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: MODE 99/45 Xi R 43 N R51/53
MODE CLP
* Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Éléments d'étiquetage (R - S):
- 
2. 3. 1. Symbole(s): N - Dangereux pour l'environnement
2. 3. 2. Phrase(s) R: 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
2. 3. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
24 Éviter le contact avec la peau.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
37 Porter des gants appropriés.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
2. 4. Éléments d'étiquetage (CPL - SGH):
- 
2. 4. 1. Symbole(s): .
2. 4. 2. Mention de danger: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 4. 3. Prévention: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 4. 4. Intervention: .
2. 4. 5. Élimination: P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale
2. 5. Information(s) complémentaire(s): Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène
Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEOLOGO senteur Fruits rouges

Version: 1

Date de la première édition: 23/06/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Contient: parfums (benzoate de benzyl)

2. 6. Dangers principaux: Les personnes sujettes à des problèmes de sensibilisation de la peau ne doivent pas être mises au travail dans des procédés dans lesquels cette préparation est utilisée.
2. 7. Autres dangers: A haute température, décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs à haute température
le produit fond entre 45 et 85°C
le produit se décompose s'il est chauffé à à 260°C

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Formule: DP043
3. 2. Description du mélange: Dispersion de parfum adsorbée sur un support inerte
3. 3. Composant(s) contribuant aux dangers:
- benzoate de benzyle
- N° Id: 607-085-00-9 - N° CE: 204-402-9 - N° CAS: 120-51-4
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 15
- R-S : Classification: • Xn; R22 • N; R51-53 •
- SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410
 - undecan -4-olide Aldehyde C14
- N° CE: 203-225-4 - N° CAS: 104-67-6
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- R-S : Symbole(s): N - Phrase(s) R: 51/53
- SGH : - Tox. aq. chron. 3 - H412
 - 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylin-déno[5,6-c] pyrane; galaxolide;(HHCB)
- N° Id: 603-212-00-7 - N° CE: 214-946-9 - N° CAS: 1222-05-5
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S : Classification: • N; R50-53 •
- SGH : SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410
 - vanilline
- N° CE: 204-465-2 - N° CAS: 121-33-5
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S : Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 43-36
- Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc.2B
 - 2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3cyclopentene-1-yl)-2-buten-1-ol
- N° CE: 248-908-8 - N° CAS: 28219-61-6
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S : Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 50/53-38
- SGH : SGH07 - Irr. cut. 2 - Point d'exclamation - Attention - H315 SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 - Tox. aq. chron. 1 - H410
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Concerné le produit chaud : - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Refroidir immédiatement à l'eau froide après contact avec le produit chaud.
- Ne pas racler le produit de la peau.
- traiter les surfaces atteintes comme une brûlure thermique
Concernant le produit tel que : Rincer à l'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEOLOGO senteur Fruits rouges

Version: 1

Date de la première édition: 23/06/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|---|--|
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | - refroidir rapidement les yeux à l'eau froide après contact avec le polymère fondu. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | - Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | |
| 4. 2. 1. Inhalation: | irritation des voies respiratoires : poussières |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact avec un vêtement serré. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | irritation légère des yeux (douleur, rougeur) |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO ₂), acide acétique et fumées.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Endiguer et contenir le produit renversé.
Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales.
Eviter la contamination des eaux souterraines.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le contact avec la peau et les yeux.
La manipulation du produit ne requière pas de mesures de précaution spéciales. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEOLOGO senteur Fruits rouges

Version: 1

Date de la première édition: 23/06/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver hors de la portée des enfants.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 30°C
Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
Conserver dans un endroit très bien ventilé.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Pas de produits incompatibles.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

Les emballages plastiques sont recommandés.,.

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:

voir le paragraphe 10 stabilité/incompatibilité

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

ne pas utiliser en atmosphère confinée
Produit ménager

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8. 2. 2. Protection des mains:

gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux:

lunettes de sécurité

8. 2. 5. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):

Assurer une ventilation adéquate.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:

blocs

9. 1. 2. Couleur:

rouge

9. 1. 3. Odeur:

caractéristique

9. 1. 4. PH:

Non applicable.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

9. 1. 6. Point / intervalle de fusion:

45 à 85°C

9. 1. 7. Point d'éclair:

350°C

9. 1. 8. Température de décomposition:

260°C environ

9. 1. 9. Limites d'explosivité:

Non applicable.

9. 1. 10. Densité relative (eau = 1):

0.95

9. 1. 11. Viscosité:

Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEOLOGO senteur Fruits rouges

Version: 1

Date de la première édition: 23/06/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | insoluble |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | partiellement soluble |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Soluble dans des hydrocarbures |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité: | aucun |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | aucun |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Ne pas exposer à des températures supérieures à 30°C |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Aucune. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et de l'acide acétique. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | Données non disponibles. |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Données non disponibles. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Données non disponibles. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Données non disponibles. |
| 11. 3. Sensibilisation: | Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition. Contient plusieurs allergènes mentionnés au point 2 |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|---|
| 12. 1. Toxicité: | Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Le produit n'est pratiquement pas biodégradable. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Pas de bio-accumulation. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Etant insoluble le produit n'est pas mobile |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | aucun |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | le produit ne contient pas d'halogènes sous forme de composé organique (AOx) |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|---|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Catalogue européen des déchets 20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEOLOGO senteur Fruits rouges

Version: 1

Date de la première édition: 23/06/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

13. 4. Information(s) supplémentaire(s): Ce produit ne peut pas être mis en décharge ni être évacués dans les égout, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Ce produit ne génère pas de cendres et peut être brûlé directement dans une installation adéquate.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU: 3077

14. 1. 1. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. - ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. - MILIEUGEVAARLIJKE VASTE STOF, N.E.G. - UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FEST, N.A.G. - SUSTANCIA SOLIDA POTENCIALMENTE PELIGROSA PARA EL MEDIO AMBIENTE, N.E.P.

14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 2. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14. 2. 2. Groupe d'emballage: III

14. 2. 3. Etiquettes ADR/RID: 9

14. 2. 4. Code danger: 90

14. 2. 5. Code de classification et dispositions spéciales: M7 274 335 601

14. 2. 6. Instructions d'emballage: P002 IBC08 LP02 R001 -/- PP12 B3

14. 3. Voies maritimes (IMDG):

14. 3. 1. Classe: 9

14. 3. 2. Groupe d'emballage: III

14. 3. 3. Polluant marin: oui

14. 3. 4. N° FS: F-A, S-F

14. 3. 5. Etiquette(s) IMDG: 9

14. 3. 6. Instructions d'emballage: P002 LP02 -/- PP12

14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 4. 1. ICAO/IATA classe: 9

14. 4. 2. Groupe d'emballage: III

14. 4. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 9

14. 4. 4. Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

14. 5. Dangers pour l'environnement: voir rubrique n° 12

14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: aucun

14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: réglementation ICPE
Code Airfreshner AISE novembre 2007

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEOLOGO senteur Fruits rouges

Version: 1

Date de la première édition: 23/06/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. - annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations - directive 99/45 sur les préparations dangereuses et adaptations - CLP 1272/2008 & adaptations
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R22 Nocif en cas d'ingestion. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R36 Irritant pour les yeux. R38 Irritant pour la peau. H302 Nocif en cas d'ingestion. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Conseils relatifs à la formation:	Instruire le personnel des risques présentés par le produit, des précautions à observer et des mesures à prendre en cas d'accident.
16. 6. Historique:	
16. 6. 1. Date de la première édition:	23/06/2014
16. 6. 2. Version:	1
16. 7. Réalisé par:	Danièle Saville (daniele.saville@wanadoo.fr)